

| |
|--|
| DOSSIER DE CANDIDATURE Formation Initiale d'auxiliaire de puériculture Cursus partiel (10 mois de formation), non rémunéré Sélection Départementale rentrée septembre 2018 |
| Classer vos choix en les numérotant (1 étant le vœu prioritaire) |
| <input type="checkbox"/> IFAP du lycée La Plaine Commune, 70 Avenue Georges Sand, 93210 St Denis (24 places) <input type="checkbox"/> IFAP du lycée Lucie Aubrac 51 rue Victor Hugo 93500 Pantin (24 places) <input type="checkbox"/> IFAP du lycée Hélène Boucher 70 av. Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France (20 places) <input type="checkbox"/> IFAP du Lycée Blaise Pascal 18 rue Marc Viéville 93250 Villemomble (18 places) <input type="checkbox"/> IFAP du Lycée Henri Sellier 73 avenue du Colonel Fabien 93190 Livry-Gargan (24 places) <input checked="" type="checkbox"/> Dernier vœu : Extension à tout établissement (ci-dessus) du département |
| Un seul dossier par candidat sera retenu |

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et le retourner ou le déposer dans l'un des Instituts de formation **avant le vendredi 9 mars 2018** (cachet de la poste faisant foi)

| | | | |
|--|-------------|----------------------|---------------------------------|
| INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT | | | |
| Nom | Prénom | Date de naissance | Coller ici une photo d'identité |
| Adresse | | | |
| Ville | Code postal | Situation de famille | |
| Téléphone (obligatoire) Portable : Fixe : | | Adresse électronique | |
| FORMATION | | | |
| <input type="checkbox"/> Je suis titulaire du Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne <input type="checkbox"/> Je présente le Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne à la session de juin 2018 | | | |
| Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté : | | | |
| <input type="checkbox"/> Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes <input type="checkbox"/> J'autorise l'affichage et/ou la mise en ligne des résultats Tout dossier incomplet ne sera pas traité | | | |
| Date | Signature | | |

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins ou avoir 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation (début septembre 2018) si vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire ou d'apprentissage
- Etre titulaire du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne

Le jour de la rentrée en formation un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé.
(Voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels)

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologie (prise de sang témoignant de l'immunité)

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche d'inscription ci-jointe
- 1 photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Un certificat de scolarité pour l'année 2017-2018 (pour statut scolaire)
- Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (bac pro ASSP)
- Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale.
- Les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel (1^{ère}, Terminale)
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- 3 enveloppes avec fenêtre affranchies pour 20g

**Dossier complet à retourner ou à déposer à l'accueil d'un IFAP
avant **le vendredi 9 mars 2018**
(pour un envoi postal cachet de la poste faisant foi)**

Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué(e) pour un entretien de motivation.

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en favorisant la participation de ceux-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

DURÉE DE LA FORMATION :

L'ensemble de la formation d'une durée de 10 mois (entre septembre 2017 et juillet 2018), est non rémunérée.

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Enseignement en institut de formation | 455 heures |
| Enseignement en stage clinique | 630 heures |
| Congés | Tous les congés scolaires |

Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées, elles peuvent entraîner une non présentation au jury final.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Vous serez dispensé(e) de la validation des modules de formation suivants :

- Module 4 (Ergonomie)
- Module 6 (hygiène des locaux)
- Module 7 (transmission des informations)
- Module 8 (organisation du travail)

Vous devrez valider les modules de formation suivants :

- Module 1 (accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne)
- Module 2 (l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie)
- Module 3 (les soins à l'enfant + AFGSU)
- Module 5 (relation et communication)

Vous devrez effectuer 18 semaines de stages cliniques

- en structure accueillant des enfants de moins de six ans,
- en structure accueillant des enfants malades,
- en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance ou PMI

LA PRE-RENTREE AURA LIEU LE VENDREDI 6 JUILLET 2018 DANS VOTRE IFAP D'AFFECTATION